

Élaboration du **Projet de Développement et d'Aménagement Durables (PADD)**

Note stratégique préalable

1 – Situation, spécificités et qualités du territoire, des fondements à réaffirmer pour la stratégie de développement et d'aménagement du territoire

Le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale Livradois-Forez (SCoT LF) s'inscrit dans un double contexte, externe et interne, étroitement liés.

1. Un territoire intermédiaire, aujourd'hui plus tourné vers l'ouest et enclavé au sud

Le territoire du SCoT Livradois-Forez occupe une place stratégique entre deux zones agglomérées. À l'ouest le pôle métropolitain Vichy – Clermont – Riom– Issoire (dont Thiers et Lezoux font partie) et à l'est Roanne-Montbrison-Saint-Étienne. Il bénéficie d'une influence moindre au sud avec l'agglomération du Puy-en-Velay.

Le territoire du SCoT est un espace que l'on peut qualifier d'intermédiaire tourné en grande partie vers l'agglomération clermontoise et d'une façon générale vers le Val d'Allier-Limagne, depuis Issoire jusqu'à Vichy.

Cette attractivité se traduit par une dynamique d'élargissement des bassins de vie des habitants qui associent un emploi à l'ouest à une résidence principale sur le territoire du SCoT.

Au sein du territoire, ce déséquilibre est-ouest s'explique en partie par un relief plus marqué à l'est avec les Monts du Forez. Le territoire SCoT est desservi par l'autoroute A89, au nord et par deux départementales très fréquentées, la D906 sur l'axe nord/sud qui relie Thiers à Ambert et la D996/D997 qui relie Ambert à Clermont-Ferrand.

2. Une grande diversité de situations des espaces qui correspond à une grande diversité de fonctionnement et de relations

Le territoire du SCoT Livradois-Forez est multiple, avec des natures de territoires et des situations très diversifiées, construites au fil des décennies :

La Vallée de la Dore s'étire entre les deux pôles principaux de Thiers et Ambert, « capitales » respectivement du nord et du sud du territoire du SCoT.

Le bassin de Thiers profite de sa position sur un réseau autoroutier performant (A89) et de sa notoriété liée à la coutellerie. Il bénéficie d'un tissu économique diversifié avec une spécialisation dans les activités de métallurgie et de transformation des métaux. Cependant la ville subit une localisation bipartite avec en ville basse un corridor commercial de plus en plus étalé et en ville haute un contexte urbain difficile qui s'exprime par une dévitalisation du centre-ville médiéval.

Ambert est structuré autour de la D906 qui relie Vichy au Puy-en-Velay. Cet « isolement » protège mais limite également les capacités de développement. **Le bassin d'Ambert**, connu pour ses activités papetières et sa fourme, **bénéficie d'une tradition industrielle** qui a su **s'adapter à l'économie contemporaine, notamment avec la tresse** (fabrication de gaines et câbles électriques...).

Deux pôles secondaires, qui irriguent leurs cantons tout en présentant des caractéristiques différentes :

- *Lezoux* joue le rôle d'interface entre Clermont-Ferrand et le reste du territoire Livradois-Forez,
- *Courpière* bénéficie d'une certaine proximité avec Thiers.

Trois pôles relais, dont les équipements, commerces et services desservent le territoire en complément des pôles principaux et secondaires :

- *Puy Guillaume* est un bourg industriel, attiré simultanément par Thiers et par Vichy,
- *Arlanc* situé à proximité d'Ambert, bourg relativement isolé, constitue le pôle d'entrée sud du territoire,
- *Cunlhat* est en position intermédiaire entre la vallée de la Dore et le val d'Allier.

Les pôles de proximité, dont les équipements, commerces et services desservent quelques communes limitrophes :

- *Saint-Rémy-sur-Durolle*, *La Monnerie-le-Montel* et *Chabreloche* participent au bassin industriel de Thiers et bénéficient simultanément de conditions de dessertes satisfaisantes,
- *Peschadoires* et *Orléat*, communes associées à Thiers,
- *Saint-Anthème* et *Viverols*, qui structurent la vallée de l'Ance,
- *Olliergues*, qui structure le semi de bourgs de la D906 entre Courpière et Ambert,
- *Saint Germain l'Herm*, qui irrigue la frange sud-ouest du territoire en complément de Cunlhat,
- *Marsac-en-Livradois* est à la fois complémentaire et à l'équilibre entre Ambert et Arlanc.

Les **petites communes rurales**, soit les communes dont les équipements, commerces et services desservent essentiellement la population locale.

Cette diversité constitue une mosaïque territoriale et sociale :

- **en matière d'évolution démographique** : la partie ouest du territoire gagne des habitants, alors qu'à l'est la population continue de diminuer. **L'aire d'influence du pôle métropolitain Vichy – Clermont – Riom– Issoire, à l'ouest**, induit un net excédent migratoire et une amélioration du solde naturel. Le reste du territoire, essentiellement rural, continue de perdre des habitants. **En raison d'un déficit naturel important** qui ne compense pas les apports migratoires malgré un regain d'attractivité, **la tendance d'ensemble**, depuis 1999, tend à la stabilisation démographique. L'excédent migratoires deviendra de plus en plus important mais dans le même temps le solde naturel continuera à se dégrader sous l'effet du vieillissement de la population;
- au plan générationnel : **la répartition de la population par tranche d'âges est assez équilibrée**. Cependant, l'évolution des tranches d'âges montre un vieillissement de la population. Les familles et les séniors ont tendance à se rapprocher des bourgs principaux d'Ambert, Courpière, Thiers et Lezoux qui offrent des services et des équipements alors que les jeunes quittent le territoire pour se rapprocher des villes dotées des filières d'enseignement supérieur ou d'un pôle d'emplois;

- en matière **d'activités et d'emplois**, avec notamment **l'importance des pôles d'emplois de Thiers, Ambert** autour desquels le développement économique **s'organise respectivement au nord et au sud**. Ainsi, les pôles de Thiers, Lezoux, Courpière, Puy-Guillaume et la Montagne Thiernoise rassemblent plus de 83 % des **zones d'activités et près de 92 %** du foncier économique disponible. Le bassin **d'Ambert** constitue la 2^{ème} polarité de services et de commerces et bénéficie du rôle structurant de sa filière industrielle (mécanique, **câbles, tresses, ...**) et du bassin qui y est associé dont **l'entité SANOFI qui contribue à maintenir environ 850 emplois directs** et plus de 300 emplois indirects.

3. Un territoire industriel résilient

Le territoire du SCoT Livradois-Forez est un territoire « complet » qui propose une offre **d'emplois quasiment à la hauteur des besoins de ses actifs en même temps qu'il valorise la proximité des agglomérations voisines**. Cette indépendance relative du territoire par la diversité de ses ressources et de ses savoir-faire, dont certains **mériteraient d'être mieux valorisés** (et **d'autres** « simplement maintenus »).

Avec **31 % d'emplois salariés dans les activités industrielles**, le territoire du SCoT Livradois-Forez compte une part de salariés industriels deux fois plus importante que le département du Puy-de-Dôme et que la Région Auvergne-Rhône-Alpes (respectivement 17,3 % et 16,8 % **d'emplois industriels**).

Malgré des baisses **d'emplois** récentes, le territoire compte encore plus de 7 500 emplois salariés dans le domaine **industriel qui assure le renouvellement permanent de l'économie locale**.

Ainsi, capitalisant le développement industriel traditionnel autour du travail des métaux, de la tresse ou de la transformation du bois le long de la vallée de la Dore et de la Durolle, de nouveaux métiers utilisant les toutes dernières technologies se sont développés et font la richesse et la reconnaissance des savoir-faire.

4. Un territoire riche de biodiversité et de paysages

Le SCoT Livradois-Forez regroupe 102 communes puydômoises dont 84 situées dans le périmètre labélisé « Parc naturel régional Livradois-Forez ». Le label « Parc naturel régional » est une chance pour le Livradois-Forez. Il est difficile à obtenir et seuls 15 % du territoire français le détiennent.

Le socle « nature » du territoire est remarquable. Il est lié à toutes ses diversités **structurantes (topographie, altitude, orientations, géologie, typologie de cours d'eau, ...)**. Le territoire du Livradois-Forez est marqué par **l'histoire** qui a construit ou dégradé ce patrimoine commun.

5. Des ressources naturelles avec une valeur économique

Dès le XV^{ème} siècle, les habitants du territoire se sont orientés vers une pluriactivité artisanale et industrielle pour compléter les maigres revenus agricoles.

Les nombreux ruisseaux et rivières ont fourni la seule force motrice pendant longtemps. Les fabriques de textiles, les tanneries, les moulins à papier, les verreries, les scieries et les coutelleries ont largement utilisé cette ressource, fragilisant ainsi ces espaces.

L'activité agricole de polyculture-élevage **d'avant-guerre** a conduit au développement **d'une multitude de hameaux agricoles. Cet habitat dispersé se traduit aujourd'hui par une forte dépendance à la voiture individuelle** ainsi que des problématiques liées à **l'assainissement** et au développement des réseaux de distributions.

L'essor de l'activité forestière sur les secteurs hauts, depuis les années 1950, conduit à la fois au remplacement rapide de milieux agropastoraux à dominante bocagère extensifs

par des ensembles boisés, dont les plantations de résineux, qui maillent **un territoire d'une** richesse écologique et paysagère majeure. Dans le même temps, le développement de **l'industrie dans la vallée de la Dore** a généré de fortes pollutions pour cette rivière.

2. Les cinq principes stratégiques proposés pour le projet

À partir de ce qui précède on peut proposer plusieurs principes de nature à fonder le projet de territoire du SCoT Livradois-Forez.

La diversité des situations des pôles structurants existants, **l'attrait vers l'extérieur de chacun des territoires réagissant comme autant de franges au nord, à l'ouest et au sud**, impose tout à la fois la prise en compte des spécificités, potentiels et ambitions de chacune des parties du territoire et simultanément **de renforcer leur potentiel d'actions collectives**.

Principe 1 - Décliner de manière différenciée le projet de territoire.

Le SCoT doit permettre la mise en place d'un projet commun, qui devra se décliner sur le territoire en tenant compte des spécificités locales et des besoins de la population.

Principe 2 – Renforcer et améliorer le maillage territorial pour garantir une attractivité équilibrée, dans une logique de complémentarité.

Le développement du territoire doit se faire dans une logique de complémentarité de **l'offre, entre les différents pôles structurants du territoire, afin d'offrir à la population une vitalité sociale et économique**.

Ce renforcement passe par un maintien et une adaptation de l'offre de services et d'équipements, une structuration de l'offre de transports et l'intermodalité pour faciliter les mobilités au sein du territoire et les relations avec les territoires voisins attractifs.

Principe 3 – Renforcer la capacité d'accueil des jeunes ménages d'actifs et des jeunes adultes.

Malgré l'opportunité du développement de la « silver économie », sans une diversité des populations maintenue et sans un minimum de renouvellement des jeunes ménages d'actifs capables d'équilibrer les générations comme les catégories socio-économiques, le territoire pourra difficilement garantir le maillage des commerces et des services, des équipements ou encore du tissu associatif.

Le parc de logement est vieillissant et ne répond plus aux attentes et aux besoins des ménages (notamment dans les centres-bourgs). **Il faut concilier l'accueil de nouvelle population et l'adaptation des modes de vies en adaptant les formes urbaines.**

Le SCoT Livradois-Forez **devra agir sur l'offre de logements, l'offre de transports et la qualité du cadre de vie.**

Principe 4 – Accompagner la mutation du tissu économique vers des activités durables.

Le territoire peut s'appuyer sur un tissu économique existant, agriculture, exploitation forestière, industries, commerce et artisanat, parfois vieillissant.

Il commence à se tourner vers des activités nouvelles durables (décarbonées, **intelligentes...**). Les milieux naturels et les paysages sont les premières richesses du territoire, les atouts sur lesquels se fondent une grande partie de la notoriété du territoire (tourisme **et activité de pleine nature, énergies renouvelables...**).

Cette mutation doit se faire en complémentarité avec le **développement de l'offre de transports et la préservation des paysages.**

Principe 5 – Valoriser et protéger la biodiversité et les paysages.

Le socle paysager étant la première richesse du territoire, il s'agit de mettre en valeur ses atouts. Les leviers sur lesquels le SCoT peut agir sont la préservation de la biodiversité avec la valorisation de la trame verte et bleue, la mise en place des engagements environnementaux et la mise en avant du label « Parc naturel régional » qui le distingue des territoires voisins.

À partir de ces cinq principes, le projet pourrait s'articuler en trois grandes priorités, sans hiérarchie aucune.

3. Une première trame pour le projet

PRIORITÉ 1 – ORGANISER LE TERRITOIRE EN AFFIRMANT LES VOCATIONS DES DIFFÉRENTS PÔLES, DANS UNE LOGIQUE DE COMPLÉMENTARITÉ ET NON DE CONCURRENCE.

- Réaffirmer et valoriser une armature territoriale claire et partagée pour :
 - Renforcer les liens Thiers – Ambert et la place de Thiers et Ambert dans l'armature territoriale ;
 - Redynamiser prioritairement les centres-villes et les centres-bourgs,
 - Favoriser les complémentarités et synergies des différents types d'espaces, entre villes, bourgs et hameaux ;
 - Anticiper le devenir des hameaux en imaginant leur vocation (habitat, touristique, économique) : prise en compte des contraintes / potentiels **d'alimentation en ressource en eau, réhabilitation des « principaux » hameaux** notamment lorsque leur qualité **d'accessibilité, leur vocation (touristique par exemple)** ou lorsque leur qualité patrimoniale le justifie.
- Valoriser les proximités avec les polarités limitrophes pour :
 - Mieux accrocher le territoire du Livradois-Forez au pôle métropolitain Vichy – Clermont – Riom – Issoire **par l'intermédiaire de Thiers, Lezoux, Courpière, Puy-Guillaume et Cunlhat,**
 - Reconnaître la double appartenance de Lezoux aux espaces du Livradois et de la Limagne, qui peut lui conférer une fonction de « porte » sur la zone **d'influence de Clermont-Ferrand (ambassadeur et ...),**
 - Reconnaître la fonction d'intermédiaire de Puy-Guillaume par rapport à la proximité de Vichy.
- Mettre en œuvre la notion de parcours résidentiels au cœur du projet, pour :
 - Développer une offre locative susceptible **d'attirer des jeunes et des jeunes ménages : appartements et maisons (et en suivant d'une offre d'accession à la propriété),**
 - Maintenir voire renforcer le niveau des équipements, des services publics et **privés, avec comme priorité l'offre de santé, l'offre d'éducation et l'offre culturelle,** à destination notamment des ménages avec enfants et des personnes âgées.
- Développer et diversifier l'offre de mobilités. Les mobilités hors voitures individuelles sont difficiles entre Thiers et Ambert.

PRIORITÉ 2 - ACCUEILLIR DE NOUVELLES POPULATIONS EN AGISSANT SUR LE CADRE DE VIE ET L'OFFRE D'EMPLOIS

- Rééquilibrer la pyramide des âges (ou a minima stopper son déséquilibre) avec notamment des migrations ou le maintien sur le territoire de jeunes actifs par :

- La définition d'une perspective démographique dynamique et qualifiée ;
- L'identification et renforcement des conditions d'accueil des populations cibles.
- Adapter le cadre de vie en s'adaptant à l'évolution des modes vies
- Renforcer la capacité de développement de l'emploi par :
 - La valorisation des savoir-Faire et de la vocation industrielle du territoire avec les bassins de Thiers (métallurgie/plasturgie) et d'Ambert (tresse) ;
 - Le développement diversifié de la filière bois, notamment dans les domaines du bois construction, du bois énergie ;
 - Le renforcement des transformations et les valorisations locales ;
 - La préservation des conditions d'exploitation de l'agriculture par la préservation du foncier agricole, les transmissions et installation des exploitations, et l'accessibilité aux parcelles... ;
 - Le développement du tourisme avec une montée en puissance susceptible de transformer ces activités en réels leviers de développement économique ;
 - Le maintien et la valorisation du caractère diffus de l'artisanat ;
 - La valorisation locale de la tertiarisation de la société, avec :
 - Le renforcement des services aux jeunes ménages,
 - La diversification des services à destination des seniors (silver économie),
 - Le développement des activités valorisant les filières du futur.
 - Le renforcement des capacités d'accueil et de développement des entreprises industrielles et artisanales, facilité en cela par la constitution des nouvelles communautés de communes et basée sur le dispositif des zones existantes, de leurs disponibilités et des projets actuels (Thiers, Montagne Thiernoise, ...).

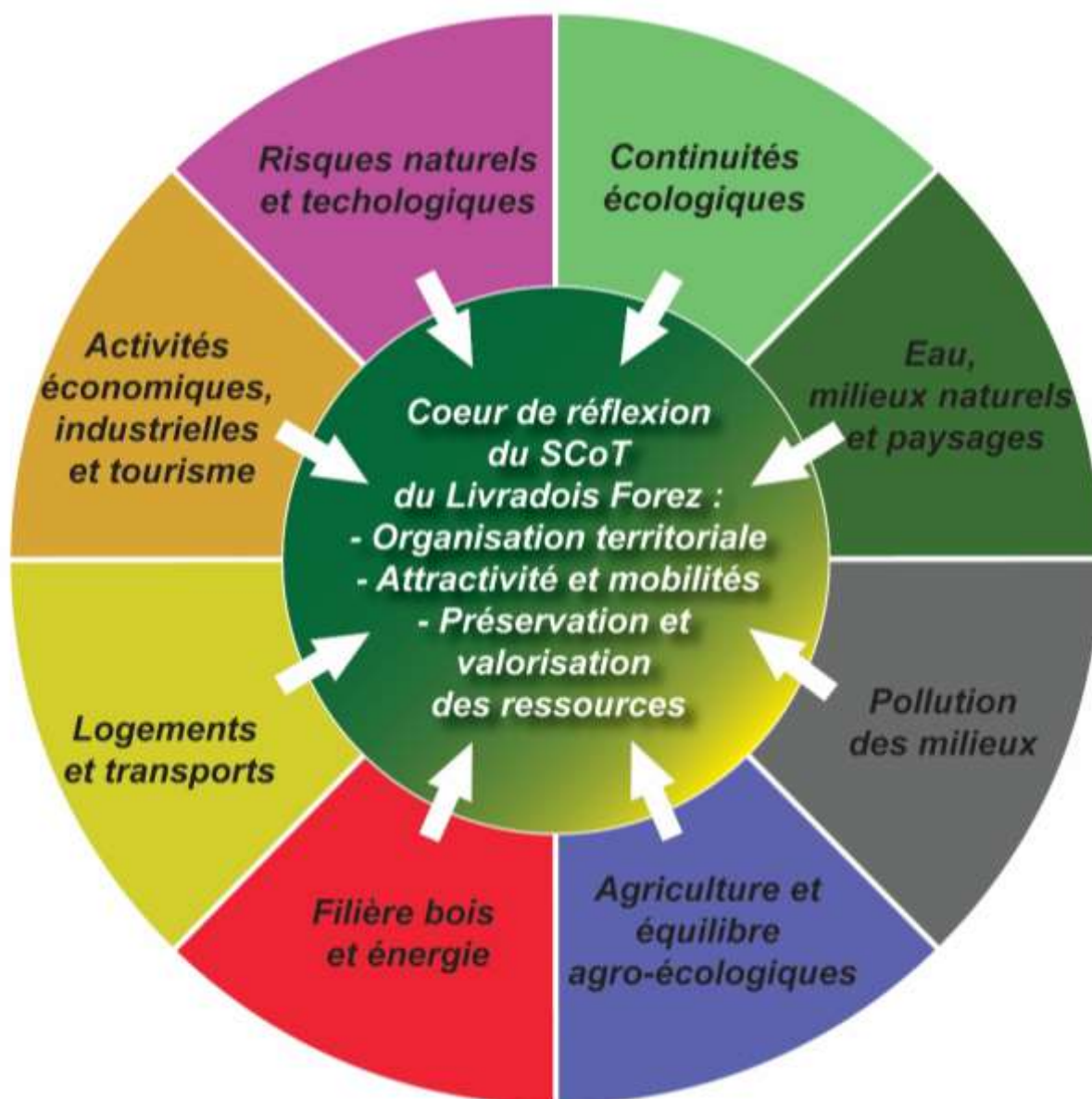
PRIORITÉ 3 - PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER ET VALORISER LES PAYSAGES

- Préserver la biodiversité avec :
 - L'identification de la Trame Verte et Bleue (mosaïque paysagère, milieux remarquables, zones humides, éléments forestiers naturels et agricoles...);
 - La valorisation de ces éléments au bénéfice du cadre de vie remarquable du territoire (associer TVB et préservation de la qualité du cadre de vie).
- Protéger et valoriser les paysages avec :
 - La remise en valeur des entrées de ville et de bourgs ;
 - La prise en compte de la nécessité de gérer les espaces de franges urbaines ;
 - La logique de réouverture des paysages sur certains secteurs clés ;
 - La valorisation de la vallée de la Dore en tant qu'élément central du développement du territoire par :
 - un séquençage paysager,
 - une ouverture des perceptions sur les secteurs favorables (les moins encaissés),
 - une accessibilité des points haut est et ouest ouvrant des points de vue remarquables,

- une requalification des entrées et des traversées des villes et bourgs pour **proposer des points d'arrêts et valoriser le patrimoine bâti local.**
- Les autres paysages remarquables :
 - **L'intégration de la problématique de** la ressource en eau (qualitative et quantitative) **au cœur du** développement ;
 - **L'indépendance énergétique en travaillant sur les énergies** renouvelables, le bâti et les transports ;
 - La limitation des pollutions diffuses et leur incidence sur les populations et l'environnement, tout en limitant la vulnérabilité des populations.

4. Schéma de réflexion global

1. Un cœur de réflexion (pas forcément un cœur de projet) pour un 1^{er} temps de la réflexion
2. Des figures imposés à structurer, à mettre en cohérence, pour un 2^{ème} temps de la réflexion



Armature urbaine du SCoT Livradois-Forez - Janvier 2017

